

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice 31
Présents 24
Votants 29

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 66/2023

Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement liées au passage en M57, il convient de modifier les sommes suivantes

Décision modificative
Budget Principal

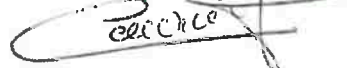
Le Président propose de virer les sommes suivante

Intitulé	Diminution des crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	F.T. Opé	Montant	Compte	F.C.T. Opé	Montant
Bâtiments publics	615221	020	7 000,00			
Dotations aux amortissements des in 042				6811	020	7 000,00
Fonctionnement décaissés			7 000,00	7 000,00		
Solde						
Autres	1328	020 H.O.	7 000,00			
Projets d'infrastructures d'intérêt nat 040				28041583	020 H.O.	2 225,00
Concessions et droits similaires, bra 040				2805	020 H.O.	4 225,00
Installations générales. agencement 040				28181	020 H.O.	300,00
Autre matériel informatique 040				281838	020 H.O.	250,00
Requiescences			7 000,00	7 000,00		
Solde						

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- **ACCEPTE** les modifications de crédits ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Jouet sur l'Aubois, 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Entre Loire & Val d'Aubois

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	29

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BU-ISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n°67/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Finances:
Budget Principal
Créance éteinte**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Comptable Public,

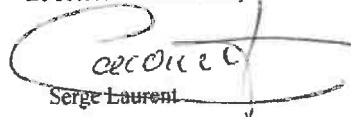
Monsieur le Président propose d'admettre en créance éteinte la somme de 561.66€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- ADMET en créance éteinte la somme de 561.66€ relative à une somme due par une société en liquidation -compte 6542.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,


Serge Laurent

Le Président


Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	29

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 68/2023

FINANCES
Engagement de crédits

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 ;

M. le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales de fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Il sollicite donc l'autorisation du Conseil Communautaire pour engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement dans la limite énoncée ci-dessous qui seront reprises au BP 2024.

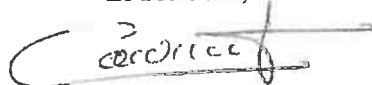
Chap 20	62 000*25%	15 500
Chap 204	273 000*25%	68 250
Chap 21	261 000*25%	65 250

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023

Le Secrétaire,



Serge LAURENT

Le Président,


Olivier HURABIELLE

Publié le
<https://www.cdc-portesduberry.fr/>

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers	31
En exercice	31
Présents	24
Votants	29

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BU-ISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETARE : M. LAURENT

Délibération n°69/2023

Personnel
Prime pouvoir d'achat
exceptionnelle

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le décret du 31 octobre 2023 prévoit que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;

Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

S'LO

La rémunération brute perçue au cours de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est déterminée en déduisant l'indemnité dite de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Le texte définit l'employeur compétent pour le versement de la prime et détermine les modalités de calcul de la rémunération brute précitée en cas de pluralité d'employeurs ou en cas d'emploi et de rémunération sur une partie de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il fixe le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Sous réserve de l'avis du comité social territorial,

Considérant que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite ;

Considérant que la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, sous réserve de l'avis favorable du comité social territorial,

- décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;

- fixe le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300

- décide que cette prime sera versée en une fraction

- Précise que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Le Président

Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	29

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 70/2023

EPFLI
**Avis adhésion des communautés
d'Agglomération de Château-
roux Métropole**

M. Le Président informe que la communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole souhaite adhérer à l'EPFLI. En tant que membre de l'EPFLI, la CDC des Portes du Berry doit émettre un avis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Emet un avis favorable à cette demande.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le
portesduberry.fr/

2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers	31
En exercice	24
Présents	24
Votants	29

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADDIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n° 71/2022

**Création des emplois saisonniers
Période année 2024**

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président indique que pour assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs pendant les différentes sessions et pour l'accueil des mercredis, il est nécessaire de recruter des animateurs.

La répartition des postes étant liés aux effectifs inscrits sur les différents sites, il propose de créer à titre prévisionnel 35 postes d'animateurs maximum pour l'année 2024.

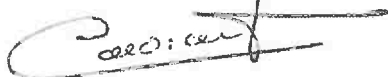
Il s'agit de contrats à durée déterminée relevant de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 « recrutement pour accroissement saisonnier d'activités ».

Ces postes sont rémunérés sur une base d'un forfait journalier selon le niveau de diplôme de chacun (cf délibération 16/2016 du 30 mars 2016)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- **AUTORISE** la création des postes demandés
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats des animateurs

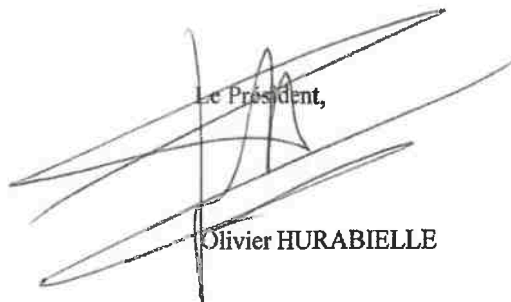
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chapelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Nombre de conseillers	31
En exercice	24
Présents	24
Votants	29

Délibération n° 72/2023

Calendrier d'ouverture ALSH
2024

VU le calendrier scolaire 2024,

M. le Président propose de déterminer les dates d'ouverture de l'accueil de loisirs pour l'année 2024.

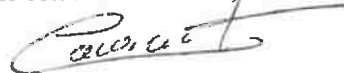
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** le calendrier ci-dessous :

PERIODES VA-CANCES ZONE B	HIVER	PRINTEMPS	ETE		TOUSSAINT
Dates d'ouverture Accueil de loisirs	Du lundi 26 février au vendredi 8 mars	Du lundi 22 avril au vendredi 4 mai	Du lundi 8 au vendredi 26 juillet	Du lundi 29 juillet au vendredi 30 août	Du lundi 21 octobre au Jeudi 30 octobre
Nombres de jours	2 semaines = 10 jours	2 semaines = 9 jours	3 semaines = 15 jours	5 semaines = 23 jours Férié le jeudi 15 août Pont le vendredi 16 août	2 semaines = 9 jours Férié le vendredi 1 novembre

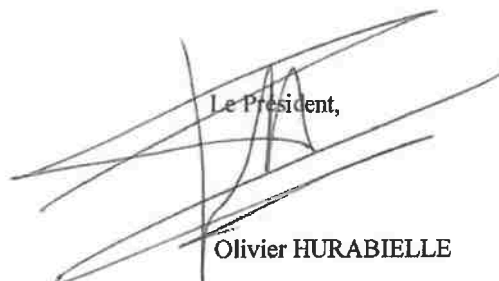
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers	31
En exercice	31
Présents	24
Votants	29

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chapelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n° 73/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Résiliation conventions prestataire de fourniture de repas pour l'ALSH

VU les conventions signées avec la société Ansamble,

Considérant les évolutions tarifaires,

M. le Président propose de mettre fin aux deux contrats de prestations de fourniture de repas pour l'ALSH dans le délai réglementaire (3mois).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE de résilier les deux conventions avec le prestataire Ansamble et de mettre fin à la collaboration avec l'OGEC Notre Dame Nevers.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Publié le <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	29

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADDIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n° 74/2023

SECRETARE : M. LAURENT

Convention prestataire de fourniture de repas pour l'ALSH

Considérant les propositions reçues,

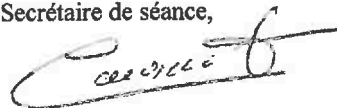
M. le Président propose de retenir la société sogirest à compter du 01 janvier 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** de retenir la société Sogirest pour la fourniture de repas pour l'ALSH à compter du 01 janvier 2024
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

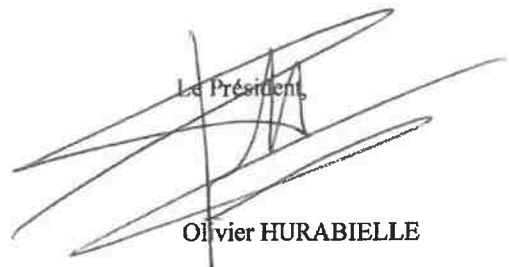
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry
<https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETARE : M. LAURENT

Nombre de conseillers	31
En exercice	24
Présents	24
Votants	29

Délibération n° 75/2023

Projets contrat de territoire

M. le président propose au conseil communautaire d'inscrire les projets suivants dans le contrat de Territoire:

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée
Aménagement extérieur	172 000	137 600
Bâtiment		
Enfance		
Construction local stockage	145 000	116 000
Installation de bornes pour camping cars	115 000	46 400
Aménagement pour maisons domotiques	42 733	16 000
Construction Gendarmerie Jouet/L'Aubois	150 000	54 300
Construction Gendarmerie La Guerche/	120 000	54 300
Aménagement du Port à Marseilles les Aubigny	300 000	54 300

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'inscrire les projets ci-dessus dans le contrat de Territoire pour un montant prévisionnel de subvention de 478 900€.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

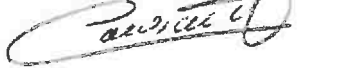
ID : 018-200011781-20231128-752023-DE

SLOW

- Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

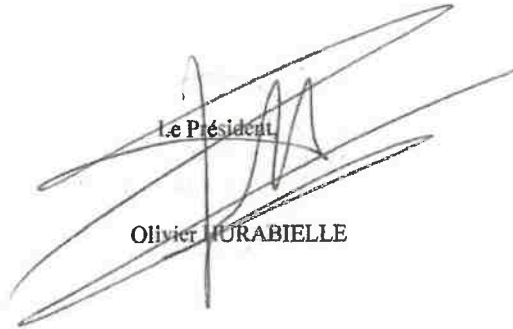
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président



Olivier MURABIELLE

Publié le 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	24
Présents	24
Votants	29

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseille lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 76/2023

Création d'une course hippique au nom de la CDC

M. le Président propose, dans le cadre de la promotion du territoire, de renouveler la création d'un prix au nom de la CDC des Portes du Berry sur une course hippique au Pôle du cheval de Lignéres moyennant une participation de 1 500€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE de renouveler la course au nom de la CDC des Portes du Berry en partenariat avec le pôle du cheval de Lignéres pour 2024.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le
portesduberry.fr/

2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

